

Juillet 2024

Infos Fay



Madame, Monsieur, chers concitoyens,
Nous continuons d'avancer sur nos projets structurels.

La salle du restaurant scolaire et de l'accueil périscolaire avance et sera opérationnelle en septembre. Elle sera chauffée par la centrale de chauffe à granulés qui réduira l'empreinte carbone et permettra des économies sur le budget de fonctionnement. Nos enfants et le personnel vivront dans un cadre plus harmonieux et plus confortable.

Un pré-projet se dessine pour la cour de l'école ; un chiffrage et des demandes d'aides auprès de nos partenaires se feront en 2025.

Un programme de rafraîchissement des classes sur 3 ans est acté. Une première classe sera totalement rénovée du sol au plafond pour la rentrée.

Les choix techniques pour le citystade sont arrêtés ; reste maintenant à finaliser l'aspect financier.

Un retournement de bus de la SETRAM pour la rentrée scolaire est à l'étude, pour remplacer les navettes actuelles devenues inadéquates. Des négociations sont en cours avec Le Mans Métropole.

Les travaux de l'aménagement du centre bourg (entrée de l'école, bassin, places, voirie) vont démarrer en septembre. Une réunion publique a été demandée à Le Mans Métropole. Vous serez tenus au courant. Durant les travaux, nous vous tiendrons informés de l'avancement pour qu'il y ait le moins de perturbations possibles ; ce ne sera pas sans couac !

Le 21 septembre se tiendra notre journée participative. J'espère vous voir nombreux. Pour les nouveaux habitants de la commune, c'est une excellente façon de faire connaissance et de s'intégrer. N'hésitez pas à vous inscrire ! J'ai une pensée émue pour Chantal, qui tous les ans, se faisait un plaisir, avec une petite équipe, de nous concocter un buffet qui rendait encore plus conviviale cette belle journée. Chantal était conseillère municipale depuis 2014 et j'ai apprécié de pouvoir travailler avec elle pendant toutes ces années.

Il fait bon vivre à Fay. Au classement 2024 « villes et villages où il fait bon vivre », notre commune a été classée 188^e sur 11 128 communes de France et 6^e sur 160 au niveau départemental des communes de 500 à 2000 habitants.

Avec mon équipe municipale, nos agents et nos associations, nous continuerons à progresser pour le bonheur de chacune et chacun. Ensemble nous agissons pour l'avenir de Fay. Je vous souhaite de profiter de vos vacances en famille et nous aurons l'occasion de nous retrouver en pleine forme à la rentrée.

Bonnes vacances à tous.

**Le Maire,
Maurice Pollefort**

Journée participative
FAY'RE ENSEMBLE
→ Samedi 21 septembre ←



Vous êtes attendus le samedi 21 septembre 2024 pour la 9^{ème} édition de la journée participative Fay're Ensemble.

Cette journée, pour laquelle nombre de fayards répondent présents est un moment privilégié d'échange et de convivialité entre les habitants qui souhaitent s'investir ponctuellement dans l'entretien et l'embellissement de leur cadre de vie en participant à des ateliers de bricolage adaptés aux compétences de chacun.

La Mairie tient donc à remercier celles et ceux qui auront à cœur de faire en sorte que le succès de cet événement ne se démente pas.

Soyons nombreux le 21 septembre prochain en remplissant dès à présent le bulletin d'inscription.



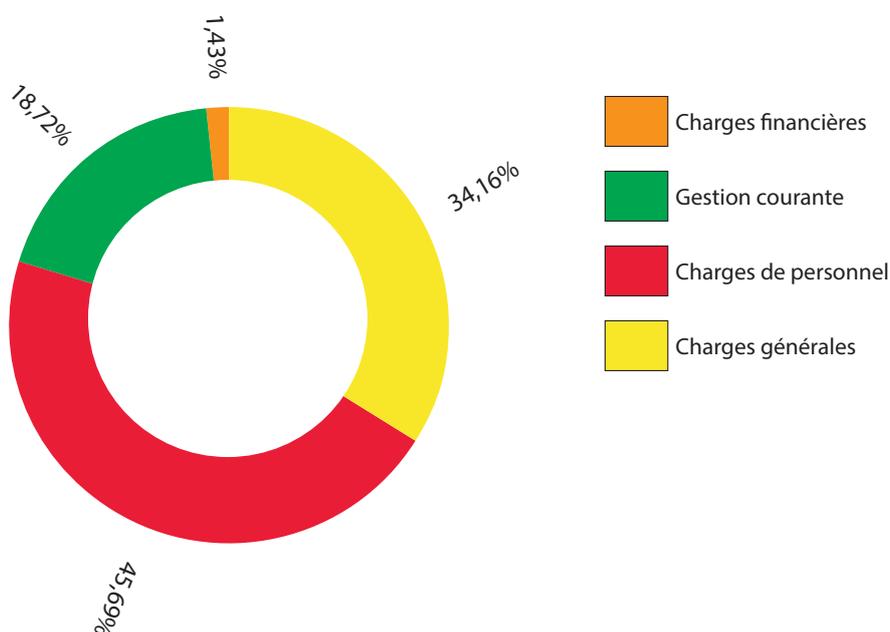
www.commune-fay.fr

Le 11 mars 2024, le Conseil Municipal, a pris connaissance des comptes administratifs et de gestion de l'exercice 2023 qu'il a approuvés. Compte tenu des projets de la commune, des recettes et des dépenses, le conseil municipal a voté le budget prévisionnel de la commune pour l'année 2024.

Section fonctionnement

Le budget prévisionnel communal 2024 de fonctionnement s'équilibre à 873 078,61 € en recettes et en dépenses.

Les produits de fonctionnement de 2023 proviennent, principalement, des impôts et taxes (257 825 €) ainsi que des dotations et subventions (113 793 €) et autres (92 434 €). Les dépenses de fonctionnement dans l'exercice 2023 (375 794 €) se répartissent comme le montre la figure ci-dessous :



Section investissement

Le budget prévisionnel investissement 2024 s'équilibre à 1 409 093,78 € en dépenses et recettes. Le principal poste de dépense en investissement est le projet de la salle de restauration scolaire et garderie (571 000 €) et du terrain multisports (250 600 €).

Endettement de la commune

Pour réaliser ses projets d'investissement, la commune fait appel à des subventions diverses, à son épargne et à des emprunts. Voici quelques chiffres significatifs pour donner une idée de l'endettement de la commune. Le coefficient de surendettement qui est le rapport de l'encours de la dette sur les produits de fonctionnement permet de déterminer le temps nécessaire au remboursement de la dette si on affectait l'ensemble des produits de fonctionnement au remboursement de cette dette. Le coefficient critique étant de 1,435, on peut voir dans le tableau ci-dessous que la commune de Fay est en-dessous. Le coefficient de surendettement de 1,01 s'explique par le nouvel emprunt réalisé pour financer la salle multifonction et la salle périscolaire.

Année	Nombre d'habitants	Encours de la dette (€) au 31/12/N	Produits de fonctionnement (€)	Coefficient de surendettement	Endettement par habitant en (€)
2023	728	469 126	464 053	1,01	644,03

CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Quelques élèves de l'école étaient présents aux commémorations du 8 mai 1945. Ils sont la preuve qu'il est possible de mobiliser les élèves pour perpétuer le devoir de mémoire. Ils ont répondu positivement à la demande de la municipalité.

Baptiste Yvon (CM2) s'est lancé le premier pour citer les noms des combattants morts pour la France. Ses camarades et lui-même ont ensuite entonné la Marseillaise. Leur maîtresse est fière d'eux. Je me projette donc pour les 80 ans l'année prochaine avec des poèmes, chants et saynètes. Nous serons présents également le 11 novembre.

Toutes ces guerres s'éloignent d'eux. Dans nos villages, les représentants de ces guerres ne sont plus présents. Cette journée est un symbole de paix, de liberté et de mémoire. Elle nous rappelle l'importance de la paix et de la solidarité entre les nations.

Valérie



SIVOM DU BOCAGE CÉNOMANS

Le Syndicat Intercommunal du Bocage Cénomans vous propose des services pour les enfants de 0 à 17 ans.

- Le Relais du Bocage Cénomans accompagne les futurs parents, parents et enfants de 0 à 4 ans : 02 52 19 21 80 (choix 1) ou à relaispetiteenfance@bocagecenomans.org
- Un accueil de loisirs vous est proposé pour les enfants de 3 à 11 ans les mercredis et vacances scolaires. À noter l'ouverture du site de Chauffour-Notre-Dame les mercredis à partir de septembre : accueilloisirs@bocagecenomans.org
- Des activités et séjours sont proposés aux jeunes de 11 à 17 ans : enfancejeunesse@bocagecenomans.org

Depuis 2022, le Bocage Cénomans propose des actions à destination des parents tout au long de l'année :

- La P'tite Parentaise du Samedi : tous les premiers samedis du mois, les éducatrices du Relais du Bocage Cénomans proposent un temps d'échange et de parage avec parents et enfants de 0 à 4 ans
- Les ateliers du P'tit Rat Conteur : un vendredi matin par mois, nous organisons un atelier lecture et comptine à thème à la bibliothèque de St Georges du Bois ou de Trangé
- Les Ateliers Cuisine : une fois par trimestre, le chef Stéphane Garnier vous propose une atelier cuisine pour les parents et les enfants de 6 à 11 ans dans la cuisine de Pruillé le Chétif

Et bien d'autres actions à découvrir sur le programme «parentalité 2024» sur le site du Bocage Cénomans : <https://syndicat-bocage-cenomans.fr/>

Contact :

Mathilde Grandin -> petiteenfanceparentalite@bocagecenomans.org

Brèves

Voire village connecté

PanneauPocket est l'application qui vous permet d'être tenu informé en temps réel des actualités de la commune.

Installez PanneauPocket sur votre smartphone gratuitement et emportez votre village dans la poche ! Disponible sur PlayStore (Android), AppStore (Apple) et AppGallery (Huawei). Scannez le QR code qui vous correspond pour une installation rapide.



Défibrillateur

L'emplacement du défibrillateur a changé. Il se trouve maintenant aux abords de la nouvelle salle des fêtes.



Collecte du verre



Deux bacs destinés à la collecte du verre sont disponibles sur la commune de Fay. Le premier se trouve sur le parking de la salle des fêtes. Le second, installé récemment, se situe en haut de la rue du Vicariat, à l'intersection des chemins du Pâtis et du Portail.

DÉJECTIONS CANINES



Merci de ramasser
les crottes de
votre chien

Par égard pour, les jeunes enfants qui jouent dans l'herbe, les promeneurs qui ne souhaitent pas marcher les yeux rivés au sol et les agents chargés de l'entretien des espaces verts (notamment celui qui passe la tondeuse sur les pelouses)... Il est demandé à chaque propriétaire de chien de veiller à ramasser les déjections de leur animal.

Pour rappel, les déjections canines sont interdites sur la voie publique et tout propriétaire de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié à leur ramassage sur toute ou partie du domaine public communal : les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces de jeux publics pour enfants...

En cas de non-respect, l'infraction est passible d'une contravention de 1^{ère} classe.

Ramasser les crottes de son chien est un petit geste qui marque le respect de tous.

TENNIS DE TABLE

Antenne de Trangé - Enfants et adolescents

Nous avons le plaisir de vous annoncer la reprise de notre créneau de tennis de table à Fay. Les séances auront lieu chaque mercredi de 14h30 à 16h dans la salle des fêtes. Ce créneau est encadré par un coach professionnel, Nicolas Hamon, offrant ainsi une excellente opportunité pour débiter ou améliorer vos compétences. Le prix de la saison est fixé à 120 €. Attention : il n'y aura que 16 places disponibles !

Inscription et renseignements

- Téléphone : 06 67 05 90 54
- Courriel : educateur.ascalavardin@gmail.com

Offre spéciale : Trois séances d'essai gratuites pour tous les nouveaux participants !

RESTAURANT SCOLAIRE ET ACCUEIL PÉRISCOLAIRE

En septembre ce nouvel équipement, disposant d'une salle de 68 places, accueillera les enfants sur deux services au repas du midi ainsi qu'à la garderie du matin et du soir.

Ce projet, comprenant la démolition de l'ancienne salle, la construction, le mobilier, les équipements de la cuisine et les frais annexes d'un coût de 571 118,39 € HT bénéficie de plusieurs aides financières de :

- L'État : 223 750 € de DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux),
- La Région : 50 000 € de FJT (Fond Jeunesse et territoire),
- Le Département : 20 000 € de FID (Fond d'Investissement des territoires),
- Le Mans Métropole : 114223,67 € de FCA (Fond de Concours Attractivité).

Le total de ces aides représentant 70% du coût, le reste à charge pour la commune est de 163 144,72 €.